

Assemblée générale du Comité de vigilance  
du lieu d'enfouissement de Saint-Joachim

*Le mercredi 23 mai 2007 à 19 h  
À l'Hôtel de ville de Saint-Joachim  
172, rue de l'Église, Saint-Joachim*

Compte rendu

---

Présences

Membres

M. Raymond Audet            M. Richard Legault  
M. Robert Caron            M. Loïc Lévesque  
Mme Nathalie Fournier  
M. Gaston Gagnon  
Mme Hélène Gravel

Observateurs

Mme Suzanne Boisvert  
M. Benoît Delisle  
M. Raymond Dion  
Mme Nancy Hébert  
M. Denis Robillard  
5 citoyens

---

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Adoption du projet du jour
3. Présentation de la Ville de Québec
4. Rapport des activités du comité de vigilance
5. Élection d'un représentant des citoyens de Saint-Ferréol
6. Fin de la rencontre

---

Documents déposés

Bilan des activités 2005-2006 du comité de vigilance  
Dépliant du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec  
Dépliant « Mon gazon, je le laisse sur place »  
Autocollant « Des circulaires non merci »

---

1. Bienvenue

M. Gagnon souhaite la bienvenue à tous les citoyens et invite Mme Boisvert à débiter sa présentation.

2. Adoption du projet du jour

Ce point n'a pas été abordé

### 3. Présentation de la Ville de Québec

#### Résumé de la présentation :

- Localisation et vue d'ensemble du site
- Quelques chiffres : la date d'acquisition, superficie du site et le territoire desservi, nombre de camions par jour, nombre de tonnes de déchet par année
- Responsabilité de la Ville de Québec : gestion du site, pesée, facturation, suivi environnemental, traitement des eaux de lixiviation, aménagement et développement
- Contrats privés : accueil, opération d'enfouissement, entretien du site (routes, fossés)
- Présentation du LES : par atténuation naturelle, exploitation entre 1968 et 2005, suivis environnementaux post fermeture durant 30 ans pour les eaux de lixiviation et biogaz
- Présentation du LET : cellules étanches, exploitation à partir de 2004, durée de vie du site est de 60 ans, traitement des eaux de lixiviation à la station d'épuration de la Ville de Québec, puits de captage et torchères pour le traitement des biogaz, recouvrement final mis en place progressivement avec revégétalisation
- Suivis environnementaux du LET : eaux souterraines, eaux de lixiviation, eaux de surface, biogaz. Suite à la campagne de suivis, il a été recommandé de caractériser l'écoulement des eaux souterraines du LES afin d'évaluer si ces eaux contaminent le LET. La campagne de suivis a permis de déterminer un problème relativement aux eaux de résurgence du ruisseau est. De plus, il a été possible d'observer une diminution importante des biogaz.

#### Période de questions des citoyens

Question 1 : M. Roland Harnois demande si le captage des eaux souterraines du LES s'effectue correctement (19h25)?

M. Robillard répond que le captage des eaux souterraines du LES semble être incomplet en raison des traces de chlorure qui ont été échantillonnées en bordure du LET.

Question 2 : M. Rodolphe Boivin demande si les eaux de lixiviation seront traitées sur place? (19h27) M. Boivin souligne que cela favoriserait la création d'emplois dans la région.

Mme Boisvert répond que des travaux sont prévus à cet effet dans 1 an. Néanmoins, avant d'entreprendre ces travaux, la Ville de Québec avait besoin d'une période d'ajustement de 2 ans afin d'évaluer la quantité de lixiviat qui serait produit par le LET et aussi d'en déterminer la composition chimique afin de choisir le bon traitement.

Question 3 : M. Boivin demande qui a eu le contrat? (19h28)

Mme Boisvert répond que c'est la firme André Simard et associés qui a obtenu le contrat suite à un appel d'offre.

M. Gagnon répète aux citoyens de ne pas se gêner pour poser leurs questions. Aussi, il souligne qu'il a déjà été discuté d'acheminer les eaux de lixiviation à la station d'épuration de la ville de Beaupré.

Mme Boisvert poursuit en mentionnant que les eaux de lixiviation doivent être traitées à 95% avant d'être acheminées vers la station d'épuration et donc que c'est plus profitable d'effectuer un traitement complet des eaux de lixiviation sur place.

Question 4 : M. Boivin demande pourquoi les eaux de lixiviation doivent être traitées à 95%?

Mme Boisvert répond que la station d'épuration de Beaupré effectue un traitement physico-chimique et ne traite pas la DBO (demande biologique en oxygène) et l'azote ammoniacal.

Question 5 : M. Marcel Tremblay demande si les camions sont pesés à leur arrivée sur le site du lieu d'enfouissement? (19h35)

Mme Boisvert répond que les camions sont pesés à l'exception des mâchefers qui sont pesés uniquement à leur sortie.

Question 7 : M. Tremblay demande s'il pourrait y avoir l'ajout de déchets illégaux entre le lieu d'enfouissement de la Ville de Québec et l'incinérateur de Québec? (19h38)

M. Delisle répond que l'on peut voir les heures de pesée sur le bon de pesée produit par l'incinérateur de Québec. Le bon de pesée, remis à l'accueil, sert donc à effectuer un premier contrôle. De plus, lors du déchargement, un employé s'assure que le camion contient uniquement du mâchefer. Ainsi, toute matière illicite est rechargée dans le camion. M. Delisle conclut que l'on n'est jamais à l'abri de ce type de vandalisme.

De plus, Mme Boisvert rappelle les heures d'ouverture du site et mentionne qu'il n'y a pas de camions qui vont décharger du mâchefer en dehors des heures permises.

Question 8 : M. Boivin demande s'il y a des études concernant la rivière Sainte-Anne? (19h43)

M. Robillard répond qu'il y a eu des études à propos de la rivière Sainte-Anne. L'étude démontre que le lieu d'enfouissement de la Ville de Québec n'affecte pas la rivière Sainte-Anne en raison de son débit important.

Question 9 : M. Boivin demande quels sont les paramètres qui sont mesurés?

M. Robillard répond que les paramètres microbiologiques et chimiques sont mesurés.

M. Gagnon mentionne que la ville de Beauré a été autorisée à prélever son eau potable suite à une étude qui a été réalisée par la firme BPR.

#### 4. Rapport des activités du comité de vigilance

Résumé de la présentation de Richard Legault :

- Reprise rapide des informations à propos du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec
- Création du comité : obligatoire en raison de la loi, comité formé en mai 2005, le comité est composé de citoyens, d'élus, d'organismes en environnement et de représentants de la ville
- Activités du comité de vigilance : journée porte ouverte : visite du lieu d'enfouissement, discussion sur les suivis environnementaux de la ville, création du site Internet, visites non officielles par les membres
- Présentation des membres du comité de vigilance
- Recommandation : le comité recommande un contrôle plus serré du métal et des pneus sur le lieu d'enfouissement, de faire un suivi des points soulevés par les citoyens tels les liens avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et le plan d'urgence, de répondre aux questionnements des citoyens, de préciser les modalités de la régie interne, de doter le comité d'un code d'éthique pour l'octroi de contrats, de faire la mise à jour du site Internet, d'encourager la diffusion d'informations et la sensibilisation, d'arrimer certaines actions du comité à l'application du Plan de gestion des matières résiduelles et de créer des contacts avec d'autres comités de vigilance

#### Questions des citoyens

Question/commentaire 10 : M. Boivin propose qu'un communiqué soit publié dans l'Autre Voix. (20h02)

Question 11 : M. Laurent Goulet demande si le lieu d'enfouissement reçoit les matériaux secs.

Mme Boisvert répond que le site reçoit des matériaux secs comme des briques, du ciment, des bardeaux, etc. Mme Boisvert spécifie qu'à partir de 2008, les matériaux secs seront acheminés uniquement dans les LET puisque ces déchets génèrent des eaux de lixiviation similaire aux autres types de déchets.

M. Delisle renchérit en mentionnant que cette situation favorise le recyclage des matériaux secs puisqu'il en coûte plus cher pour déposer ces déchets dans un LET que dans un LES. D'ailleurs, la firme Véolia se spécialise dans ce type de recyclage.

M. Gagnon conclut en mentionnant que les actions futures tendent vers la mise en place d'un Écocentre. M. Gagnon demande s'il y a d'autres questions. Ce dernier lève l'assemblée générale à 20h32.

Préparé par  
Nancy Hébert, biologiste  
Association des amis du cap Tourmente